

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 009, Numéro 023, Janvier-Mars 2026

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 9, numéro 23
Janvier-Mars 2026
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/DAAA6516>
www.revue-is.org

**INTEGRATION FISCALE NUMERIQUE ET DEVELOPPEMENT URBAIN DANS LE
CONTEXTE A FORTES CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES : TRAJECTOIRES
FONDEES SUR LES DONNEES POUR LES VILLES SECONDAIRES EN RD
CONGO**

Arly NTUMBA TSHIELA

Master en Assurance-Banque (UPC), Doctorante en stratégie, défense et sécurité au CHESD.
<https://orcid.org/0009-0008-2141-3986>

Donat-Soft MUKUNA MUYA

Doctorant en Stratégie, Sécurité et Défense Collège des Hautes Études de Stratégie et Défense
(CHESD), Kinshasa, RDC. ORCID : <https://orcid.org/0009-0006-1911-3277>

Junior-Nathanael KAYEMBE KAYEMBE

Doctorant et Enseignement en Gestion des Entreprises à l'UNIKIN, Chercheur au LARGE (Laboratoire
de Recherche en Gestion des Entreprises)

Élisée ILUNGA MBUYAMBA

Professeur de Génie Informatique et Directeur Général de l'Institut Supérieur des Techniques
Appliquées (ISTA)/Kinshasa-RDC

RESUME

L'urbanisation rapide en Afrique subsaharienne s'opère dans des contextes marqués par une faible capacité institutionnelle et une gouvernance urbaine fragmentée. En République démocratique du Congo, cette dynamique se traduit par une hypercentralisation autour de Kinshasa et une marginalisation structurelle des villes secondaires. Cet article analyse dans quelle mesure l'intégration numérique de la fiscalité locale et de l'état civil peut transformer la gouvernance urbaine et soutenir le développement autonome des villes secondaires dans un contexte à fortes contraintes institutionnelles. En mobilisant une approche qualitative et systémique, combinant revue de la littérature, diagnostic institutionnel et analyse comparative africaine, l'étude montre que la numérisation intégrée renforce la mobilisation des ressources locales, améliore la production de données démographiques fiables et soutient une planification urbaine fondée sur des preuves. L'article propose une architecture opérationnelle et des modalités pragmatiques de mise en œuvre, soulignant que la donnée administrative constitue un levier central de souveraineté urbaine et de développement territorial durable.

Mots-clés : *Intégration fiscale numérique, développement urbain, contraintes institutionnelles, villes secondaires.*

ABSTRACT

Rapid urbanisation in sub-Saharan Africa is taking place in contexts marked by weak institutional capacity and fragmented urban governance. In the Democratic Republic of Congo, this dynamic has resulted in hyper-centralisation around Kinshasa and the structural marginalisation of secondary cities. This article analyses the extent to which the digital integration of local taxation and civil registration can transform urban governance and support the autonomous development of secondary cities in a context of significant institutional constraints. Using a qualitative and systemic approach, combining a review of the literature, institutional diagnosis and comparative African analysis, the study shows that integrated digitisation strengthens the mobilisation of local resources, improves the production of reliable demographic data and supports evidence-based urban planning. The article proposes an operational architecture and pragmatic implementation modalities, emphasising that administrative data is a key lever for urban sovereignty and sustainable territorial development.

Keywords : *Digital fiscal integration, urban development, institutional constraints, secondary cities.*

INTRODUCTION

En Afrique subsaharienne, l'urbanisation rapide se déploie dans des contextes marqués par une capacité institutionnelle limitée, une fragilité fiscale chronique et de profonds déficits infrastructurels¹. Alors que la littérature scientifique et les politiques publiques ont longtemps privilégié les capitales et les grandes métropoles, les villes secondaires et intermédiaires apparaissent aujourd'hui comme des espaces décisifs pour la durabilité du développement, la stabilité sociale et la cohésion territoriale². Dans les États caractérisés par de fortes inégalités spatiales et une gouvernance fortement centralisée, l'incapacité à développer ces villes intermédiaires a entraîné une pression démographique excessive sur les villes primates, une urbanisation incontrôlée, une informalisation massive de l'économie urbaine et une multiplication des défis de gouvernance.

La République démocratique du Congo (RDC) illustre de manière emblématique cette configuration structurelle. Kinshasa, mégapole de plus de

¹ UN-HABITAT, *Nouvelle Agenda urbaine, Nations Unies, Nairobi, 2016*. ROBERTS B., *Urbanisation et croissance économique*, Oxford University Press, Oxford, 2014 ; CITIES ALLIANCE, *Diagnostic urbain et développement local*, Cities Alliance, Washington, 2014.

² FOX W., *Gouvernance, décentralisation et finances locales*, Routledge, London, 2014. ANGEL S. et a., *La dynamique de l'expansion urbaine*, Lincoln Institute, Cambridge, 2011.

quinze millions d'habitants, concentre de façon disproportionnée le pouvoir politique, les opportunités économiques, les fonctions administratives et l'investissement public.

À l'inverse, les capitales provinciales et les villes secondaires telles que Lubumbashi, Goma, Bukavu, Kisangani, Kananga, Mbuji-Mayi, Matadi ou Tshikapa demeurent faiblement dotées³ en ressources, institutionnellement fragiles et largement dépendantes des transferts centraux. Cette asymétrie du développement urbain alimente un cercle vicieux dans lequel les villes hors Kinshasa ne disposent ni de l'autonomie fiscale, ni des outils administratifs, ni des données démographiques nécessaires pour planifier, investir et croître de manière durable⁴.

Au cœur de cette vulnérabilité se trouve un déficit fondamental de gouvernance : l'incapacité des autorités locales à mobiliser efficacement les ressources domestiques et à produire des données fiables sur leurs populations et leurs bases économiques⁵. Le développement urbain ne se réduit ni à l'aménagement spatial ni à l'investissement infrastructurel ; il est intrinsèquement lié à la capacité des villes à percevoir l'impôt, à gérer des registres administratifs fonctionnels et à transformer l'information en décisions publiques fondées sur des preuves⁶. Dans le contexte congolais, la fragmentation des systèmes fiscaux locaux, la prévalence de l'informalité et l'opacité administrative continuent de miner les efforts de développement urbain, renforçant la dépendance à l'égard des financements centraux discrétionnaires et de l'aide extérieure.

Les avancées récentes en matière de technologies numériques ont ravivé l'intérêt scientifique pour le potentiel des outils de gouvernance digitale dans le renforcement des capacités étatiques, l'amélioration de la transparence et

³ WORLD BANK, *La gouvernance dans les pays en développement*, Banque mondiale, Washington, 2018 ; TREFON T., *État fragile et ordre politique en Afrique*, Éditions Académiques, Paris, 2011.

⁴ ENGLEBERT P., *Gouvernance et légitimité en Afrique*, Stanford University Press, Stanford, 2009. MIGDAL J., *État, ordre et chaos dans la politique mondiale*, Columbia University Press, New York, 2001.

⁵ FUKUYAMA F., *Ordre politique et déclin politique*, Profile Books, London, 2014 ; TILLY C., *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe*, Blackwell, Oxford, 1992

⁶ EVANS P., *État autonome et développement en Asie de l'Est*, Cornell University Press, Ithaca, 1995.

l'efficacité de l'action publique⁷ dans les contextes à ressources contraintes. Plusieurs études montrent que la numérisation des systèmes fiscaux peut accroître la conformité fiscale, réduire la corruption de guichet et améliorer la mobilisation des recettes publiques dans plusieurs pays africains. Toutefois, cette littérature tend à appréhender la numérisation fiscale comme une réforme technique sectorielle, souvent déconnectée des enjeux plus larges de gouvernance urbaine, de gestion démographique et de planification territoriale⁸.

Cet article défend une proposition différente et plus intégrée : la numérisation conjointe de la fiscalité locale et de l'état civil peut constituer un pilier structurant du développement urbain des villes secondaires, en particulier dans les États caractérisés par une faible capacité institutionnelle⁹. Plutôt que de concevoir la digitalisation comme une fin en soi, l'étude l'appréhende comme un levier systémique, capable de relier mobilisation des ressources locales, production de données démographiques fiables et planification urbaine rationnelle.

La question de recherche centrale est la suivante : Dans quelle mesure l'intégration numérique de la fiscalité et de l'état civil peut-elle transformer la gouvernance urbaine et soutenir un développement durable et autonome des villes secondaires en République démocratique du Congo ?

Afin d'opérationnaliser empiriquement cette interrogation centrale, l'étude la décline en trois sous-questions analytiques correspondant aux principales dimensions explicatives du modèle théorique, à savoir la mobilisation des ressources locales, la production de données démographiques fiables et la transformation des relations entre gouvernance municipale et citoyens : Dans quelle mesure l'intégration numérique interopérable des systèmes fiscaux municipaux influence-t-elle la mobilisation des recettes propres et la réduction des pratiques administratives informelles dans les villes secondaires ? Dans quelle mesure l'interconnexion des systèmes fiscaux et d'état civil améliore-t-elle la disponibilité, la fiabilité et l'actualisation des données démographiques nécessaires

⁷ HEEKS R., *Informatisation gouvernementale et réforme institutionnelle*, Imperial College Press, London, 2006. DUNLEAVY P. et al., *Nouvelle gouvernance publique et gouvernance numérique*, Routledge, London, 2006.

⁸ OCDE, *Gouvernance numérique et transformation publique*, Éditions OCDE, Paris, 2020.

⁹ WORLD BANK, *Mobilisation des revenus et réformes fiscales*, Banque mondiale, Washington, 2019.

à la planification urbaine ? Dans quelle mesure l'intégration numérique des systèmes fiscaux et administratifs influence-t-elle la transparence institutionnelle, la confiance citoyenne et la légitimité de l'action publique locale ?

L'article avance trois hypothèses principales répondant à chacune des sous-questions. Premièrement, l'intégration numérique des taxes locales au sein d'un système unique et interopérable améliore significativement la capacité de mobilisation des ressources propres des villes secondaires, tout en réduisant les pratiques informelles et les tracasseries administratives. Deuxièmement, l'interconnexion des systèmes fiscaux et de l'état civil permet la production de données démographiques en temps quasi réel, condition indispensable à une planification urbaine fondée sur des preuves. Troisièmement, cette double intégration favorise une recomposition de la relation entre l'État local et les citoyens, en renforçant la transparence, la traçabilité et la légitimité de l'action publique.

Le modèle causal proposé postule que l'amélioration de l'identification administrative entraîne une augmentation de la base fiscale, laquelle renforce les ressources municipales, améliorant ainsi la capacité d'investissement public et la qualité des services urbains. Cette relation suit la logique de formation étatique par extraction fiscale¹⁰ et la théorie du lien fiscal-redevabilité¹¹.

Sur le plan scientifique, la contribution de cet article est triple. Il propose d'abord une approche systémique, articulant fiscalité numérique, gestion démographique et urbanisme, là où la littérature existante demeure largement segmentée. Il applique ensuite cette grille d'analyse à un État à très forte contrainte institutionnelle, rarement mobilisé comme cas analytique central dans les débats sur la gouvernance numérique. Enfin, il établit un pont analytique entre les travaux sur la gouvernance digitale et ceux sur la planification territoriale et le développement urbain en Afrique subsaharienne.

Méthodologiquement, l'article s'appuie sur une analyse qualitative institutionnelle, enrichie par une revue comparative d'expériences africaines en matière de numérisation fiscale et administrative, ainsi que par l'examen du

¹⁰ TILLY C., *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe*, Blackwell, Oxford, 1992.

¹¹ PRICHARD W., *Fiscalité, légitimité et développement en Afrique*, Oxford University Press, Oxford, 2015.

contexte congolais comme cas critique. L'objectif n'est pas de proposer une solution technocratique universelle, mais d'identifier des trajectoires réalistes, progressives et opérationnelles adaptées aux contraintes politiques, administratives et financières des villes secondaires.

La structure de l'article est la suivante. La deuxième section présente la revue de la littérature et le cadre théorique mobilisé. La troisième section propose un diagnostic structurel du système urbain et fiscal congolais. La quatrième section expose la méthodologie et l'approche analytique. La cinquième section analyse les effets attendus de l'intégration numérique sur la gouvernance urbaine. La sixième section développe l'architecture proposée d'un système intégré de fiscalité et d'état civil. La septième section détaille les modalités pratiques de mise en œuvre. Enfin, la dernière section discute les implications théoriques et politiques avant de conclure sur les perspectives de recherche et d'action publique.

I. REVUE DE LA LITTÉRATURE ET CADRE THÉORIQUE

Ce point propose une analyse structurée des principaux travaux, concepts et courants de pensée qui fondent la réflexion sur l'intégration fiscale numérique et développement urbain dans le contexte à fortes contraintes institutionnelles.

I. 1. Gouvernance urbaine, capacités institutionnelles et développement des villes secondaires

La gouvernance urbaine est désormais reconnue comme un déterminant central du développement territorial, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Les travaux classiques sur la capacité de l'État soulignent que la fourniture de biens publics urbains, infrastructures, services sociaux, sécurité, aménagement, dépend étroitement de la capacité des autorités locales à mobiliser des ressources, à administrer leur territoire et à produire des règles légitimes et prévisibles¹². Dans les contextes africains, cette capacité demeure structurellement contrainte par l'héritage colonial, la centralisation administrative et la faiblesse des administrations locales¹³.

¹² GRINDLE M., *Les réformes institutionnelles en contexte de fragilité*, Harvard University Press, Cambridge, 1996 ; EVANS P., *Op. cit.*

¹³ FOX W., *Op. cit.*

La littérature récente met en évidence le rôle stratégique des villes secondaires dans la transformation structurelle des économies africaines. Contrairement aux mégapoles, souvent saturées et coûteuses, les villes intermédiaires peuvent offrir des trajectoires de croissance plus inclusives, mieux ancrées dans les économies régionales.

Toutefois, leur potentiel est systématiquement entravé par une gouvernance urbaine fragmentée, marquée par l'insuffisance des recettes propres, la dépendance aux transferts centraux et l'absence d'outils de planification efficaces. Cette situation produit une incapacité chronique à anticiper la croissance urbaine, à financer les services de base et à structurer l'espace urbain.

Dans ce cadre, plusieurs auteurs insistent sur le fait que le déficit de gouvernance urbaine n'est pas uniquement un problème de leadership politique ou de cadre juridique, mais avant tout un problème de capacité administrative et informationnelle. Sans données fiables sur la population, l'activité économique et la base fiscale, les villes sont condamnées à une gestion réactive, fragmentée et largement informelle.

I. 2. Numérisation fiscale et mobilisation des ressources domestiques

La mobilisation des ressources domestiques constitue l'un des piliers du développement durable et de l'autonomie des collectivités territoriales. La littérature économique et institutionnelle montre que la faiblesse de la fiscalité locale en Afrique subsaharienne résulte moins de l'absence de bases imposables que de l'incapacité administrative à identifier les contribuables, à suivre les paiements et à faire respecter les obligations fiscales de manière équitable et transparente¹⁴.

Dans ce contexte, la numérisation des systèmes fiscaux est progressivement présentée comme un levier majeur de réforme¹⁵. Les études empiriques conduites par les institutions internationales indiquent que les plateformes fiscales numériques peuvent améliorer la conformité fiscale en réduisant les coûts de transaction, en limitant les interactions discrétionnaires entre agents et

¹⁴ BIRD R. et SLACK E., *Impôts locaux et financement municipal*, Routledge, London, 2013 ;
FJELDSTAD O., *Fiscalité et mobilisation des revenus en Afrique*, Norad, Oslo, 2014.

¹⁵ MOORE M., « Fiscalité et gouvernance dans les pays en développement », dans *Journal of Development Studies*, vol. 43, n° 7, 2007 ; PRICHARD W., *Op. cit.*

contribuables et en renforçant la traçabilité des paiements. Les systèmes de paiement électronique, notamment via la téléphonie mobile, ont montré leur capacité à élargir l'assiette fiscale, en particulier dans les économies fortement informelles.

Cependant, une part importante de cette littérature reste centrée sur les administrations fiscales nationales, au détriment des niveaux locaux. Les travaux consacrés aux villes secondaires demeurent relativement rares, et ceux-ci abordent souvent la numérisation fiscale comme une réforme technique isolée, sans articulation explicite avec la planification urbaine, la gouvernance locale ou la production de données territoriales. Cette approche sectorielle limite la portée analytique des réformes numériques et leur capacité à transformer durablement les structures de gouvernance urbaine.

I. 3. Données démographiques, état civil et planification urbaine

La disponibilité de données démographiques fiables constitue une condition indispensable à toute politique de développement urbain. La planification des infrastructures, des services de santé, de l'éducation ou du logement repose sur la connaissance précise de la taille, de la structure et de la dynamique de la population. Or, dans de nombreux pays africains, les systèmes d'état civil demeurent incomplets, fragmentés ou largement manuels, ce qui se traduit par un sous-enregistrement des naissances et des décès et par une méconnaissance structurelle de la population réelle.

La littérature sur la gouvernance des données souligne que l'absence d'état civil fonctionnel contribue à l'exclusion sociale, à l'inefficacité des politiques publiques et à la reproduction des inégalités territoriales¹⁶. Dans les villes secondaires, ce déficit est particulièrement aigu, car les capacités administratives y sont plus faibles et les flux migratoires plus difficiles à suivre¹⁷. Les données issues des recensements, souvent espacés de plusieurs décennies, ne permettent pas de répondre aux besoins opérationnels de la gestion urbaine quotidienne.

¹⁶ SETEL P. et al., « Systèmes d'information civile en Afrique », dans *The Lancet*, vol. 370, n° 9604, 2007 ; ABOUZAH C. et al., « Données de santé civile en Afrique sub-saharienne », dans *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 93, 2015

¹⁷ UNDESA, *Gouvernance numérique pour le développement durable*, Nations Unies, New York, 2017.

Plusieurs travaux récents plaident pour une intégration accrue entre les systèmes d'état civil, les services de santé et les administrations locales, afin de produire des données démographiques en temps quasi réel. Toutefois, ces propositions sont rarement mises en relation avec la fiscalité locale, alors même que les registres fiscaux et démographiques partagent des enjeux communs d'identification, de traçabilité et de mise à jour.

I. 4. Gouvernance numérique, interopérabilité et approche systémique

Les approches contemporaines de la gouvernance numérique insistent de plus en plus sur la nécessité de dépasser les solutions technologiques fragmentées au profit de systèmes intégrés et interopérables. La littérature sur le « gouvernement numérique » souligne que les gains en efficacité, en transparence et en légitimité ne se matérialisent que lorsque les plateformes numériques sont conçues comme des infrastructures transversales, reliant différents secteurs de l'action publique¹⁸.

Dans cette perspective, la numérisation de la fiscalité, de l'état civil et des services urbains ne doit pas être pensée comme une juxtaposition d'outils, mais comme un écosystème de données publiques. Une telle approche permet de mutualiser les informations, de réduire les redondances administratives et de renforcer la cohérence des politiques publiques¹⁹. Elle offre également un cadre analytique pertinent pour comprendre comment la production de données peut renforcer la capacité de planification et la souveraineté territoriale des villes.

Néanmoins, la littérature demeure encore largement normative et prescriptive, avec peu d'analyses empiriques approfondies portant sur les contextes à très forte contrainte institutionnelle. Les cas de pays comme la République démocratique du Congo sont souvent marginalisés ou traités comme des exceptions, alors même qu'ils constituent des laboratoires critiques pour tester la robustesse des modèles de gouvernance numérique.

I. 5. Lacunes de la littérature et positionnement de l'article

Au terme de cette revue, trois lacunes majeures peuvent être identifiées. Premièrement, la littérature tend à analyser séparément la fiscalité numérique, la

¹⁸ OCDE, *Op. cit.*; DUNLEAVY P. et al., *Op. cit.*

¹⁹ HEEKS R., *Op. cit.*

gestion de l'état civil et la planification urbaine, sans proposer de cadre analytique intégré. Deuxièmement, les villes secondaires des États à forte contrainte institutionnelle demeurent sous-étudiées, malgré leur rôle central dans les dynamiques de développement. Troisièmement, les modalités pratiques de mise en œuvre des réformes numériques, notamment dans des contextes de faibles capacités administratives, sont rarement traitées de manière approfondie.

Cet article se positionne précisément à l'intersection de ces lacunes. Il propose une approche systémique reliant fiscalité locale, données démographiques et gouvernance urbaine, appliquée au cas congolais comme contexte critique. En articulant diagnostic structurel, cadre théorique et propositions opérationnelles, il vise à contribuer à la fois aux débats académiques et aux réflexions stratégiques des décideurs publics et des think tanks.

II. CONTEXTE CONGOLAIS ET DIAGNOSTIC STRUCTUREL DU SYSTEME URBAIN ET FISCAL

Le système urbain et fiscal de la RDC est marqué par une hypercentralisation autour de Kinshasa, une fragmentation de la fiscalité locale, une forte informalité et un déficit important de données démographiques. Ces facteurs affaiblissent structurellement les villes secondaires, limitant leurs capacités financières, administratives et planificatrices. Ce diagnostic souligne la nécessité d'un cadre intégré fondé sur la donnée, articulant capacités institutionnelles, numérisation de l'état civil et mobilisation fiscale pour renforcer la gouvernance urbaine.

II. 1. Hypercentralisation urbaine et déséquilibres territoriaux

Le système urbain de la République démocratique du Congo est caractérisé par une hypercentralisation extrême autour de Kinshasa²⁰, qui fonctionne à la fois comme capitale politique, centre économique dominant, principal hub administratif et pôle quasi exclusif d'investissement public. Cette configuration dépasse le simple phénomène de primatie urbaine observé dans de nombreux pays africains ; elle traduit une asymétrie structurelle de capacités, dans laquelle les villes secondaires sont privées des leviers essentiels de leur propre développement.

²⁰ WORLD BANK, *Gouvernance... op. cit.*

Kinshasa concentre non seulement la majorité des fonctions décisionnelles, mais aussi une part disproportionnée des ressources budgétaires, des infrastructures structurantes et des opportunités économiques formelles. À l'inverse, les capitales provinciales et villes intermédiaires demeurent enfermées dans un rôle administratif subalterne, avec une marge de manœuvre fiscale réduite et une dépendance chronique aux transferts centraux²¹. Cette configuration alimente un mouvement migratoire continu vers Kinshasa, accentuant la congestion urbaine, l'étalement non planifié et la pression sur les services publics.

Ce déséquilibre territorial n'est et le produit de choix politiques contemporains ; il est également le résultat d'une trajectoire historique marquée par une centralisation administrative héritée de la période coloniale, renforcée par les logiques de contrôle politique postindépendance. Dans ce cadre, les villes secondaires n'ont jamais été conçues comme des unités autonomes de développement, mais comme des relais administratifs du centre.

II. 2. Fragmentation du système fiscal local et faiblesse des recettes propres

L'un des principaux freins au développement urbain des villes secondaires réside dans la fragmentation et l'inefficacité du système fiscal local. Les taxes et redevances urbaines sont multiples, souvent mal définies, gérées par des services différents et perçues selon des procédures largement manuelles. Cette fragmentation entraîne une perte massive de recettes, une opacité des circuits financiers et une forte exposition aux pratiques informelles.

Dans la majorité des villes congolaises, la fiscalité locale repose sur des mécanismes de recouvrement de proximité, fortement dépendants de l'interaction directe entre agents percepteurs et contribuables. Ce mode de fonctionnement favorise la négociation informelle, la corruption de guichet et l'absence de traçabilité des paiements. Les contribuables, quant à eux, perçoivent souvent l'impôt local comme arbitraire, imprévisible et sans contrepartie visible en termes de services publics.

La faiblesse des recettes propres limite la capacité des autorités urbaines à financer les infrastructures de base, à entretenir la voirie, à investir dans l'assainissement ou à planifier l'expansion urbaine. Elle enferme les villes

²¹ WORLD BANK, *Mobilisation... op. cit.*

secondaires dans une logique de gestion de survie, où l'action publique est réactive, fragmentée et dépendante de ressources exceptionnelles.

II. 3. Informalité, tracasseries administratives et déficit de confiance

L'informalité constitue une caractéristique centrale de l'économie urbaine congolaise. Dans les villes secondaires, une part importante des activités économiques échappe aux registres administratifs et fiscaux, non pas uniquement par volonté d'évasion, mais en raison de l'inadaptation des dispositifs existants. Les procédures fiscales sont souvent perçues comme complexes, coûteuses et peu transparentes, incitant les acteurs économiques à rester en dehors du système formel.

Cette situation est aggravée par la multiplication des tracasseries administratives, qui prennent la forme de contrôles répétitifs, de prélèvements non standardisés et de pratiques discrétionnaires²². L'absence de quittances fiables et de bases de données centralisées empêche toute vérification objective des paiements effectués²³. Il en résulte un déficit profond de confiance entre les citoyens et les autorités locales, qui fragilise la légitimité de l'action publique.

Dans ce contexte, l'impôt n'est pas perçu comme un instrument de solidarité territoriale ou de financement des biens publics, mais comme une contrainte arbitraire. Cette perception contribue à l'érosion du consentement à l'impôt et à la reproduction d'un cercle vicieux d'informalité et de sous-financement urbain.

II. 4. Absence de données démographiques fiables et désarticulation de l'état civil

Le déficit de données démographiques constitue un autre verrou structurel majeur du développement urbain en RDC. Les systèmes d'état civil demeurent largement incomplets, fragmentés et souvent manuels, en particulier dans les villes secondaires. Les naissances et les décès sont insuffisamment enregistrés, et les informations disponibles sont rarement centralisées ou mises à jour de manière systématique.

Cette situation a des conséquences directes sur la planification urbaine. Les autorités locales ne disposent pas d'informations fiables sur la taille réelle de la

²² PRICHARD W., *Op. cit.* ; MOORE M., *Art. cit.*

²³ UNDESA, *Op. cit.*

population, sa distribution spatiale ou sa dynamique. Les recensements nationaux, espacés dans le temps, ne peuvent compenser l'absence de données administratives continues. En conséquence, les politiques urbaines reposent sur des estimations approximatives, souvent déconnectées des besoins réels.

L'absence d'interconnexion entre les hôpitaux, les services d'état civil et les administrations locales empêche toute mise à jour en temps réel des registres de population. Les décès, en particulier, ne sont pas systématiquement intégrés dans les bases administratives, ce qui fausse les statistiques et complique la gestion des services publics. Ce déficit informationnel affaiblit la capacité de l'État local à planifier, à anticiper et à investir de manière rationnelle.

II. 5. Vulnérabilité structurelle des villes secondaires

Pris dans leur ensemble, ces facteurs, hypercentralisation, fragmentation fiscale, informalité, déficit de données, produisent une vulnérabilité structurelle des villes secondaires congolaises. Incapables de mobiliser des ressources propres suffisantes, privées d'outils administratifs modernes et dépourvues de données fiables, ces villes ne peuvent ni planifier leur développement ni attirer des investissements durables.

Cette vulnérabilité n'est pas conjoncturelle ; elle est systémique. Elle explique en grande partie l'incapacité des villes secondaires à jouer leur rôle de pôles de croissance régionaux et à absorber une part significative de la croissance démographique nationale. En l'absence de réforme structurelle, la pression sur Kinshasa continuera de s'intensifier, accentuant les déséquilibres territoriaux et les risques sociaux.

Ce diagnostic met en évidence la nécessité d'une réponse intégrée, capable de traiter simultanément les enjeux fiscaux, administratifs et démographiques. C'est précisément dans cette perspective que l'intégration numérique de la fiscalité locale et de l'état civil apparaît non comme une option technologique, mais comme un levier stratégique de transformation de la gouvernance urbaine.

II. 6. Cadre conceptuel intégré de la gouvernance urbaine fondée sur les données

Cette étude propose un modèle conceptuel articulant capacités étatiques, infrastructures informationnelles et mobilisation fiscale locale. Ce cadre postule que la performance urbaine dépend de l'interaction entre l'institutionnalisation

administrative, la numérisation des registres civiques, et l'intégration fiscale territoriale.

Ce modèle s'inscrit dans l'approche néo-institutionnaliste selon laquelle les institutions structurent les trajectoires de développement²⁴ et dans la perspective de l'autonomie étatique enchâssée²⁵. Il s'appuie également sur les travaux démontrant que la fiscalité renforce la redevabilité publique²⁶ et que la qualité des systèmes d'information conditionne la gouvernance dans les pays en développement²⁷.

III. METHODOLOGIE ET APPROCHE ANALYTIQUE

Ce point présente la méthodologie adoptée pour analyser la gouvernance urbaine et fiscale. L'étude repose sur une approche qualitative et systémique, justifiée par la complexité institutionnelle du contexte congolais. La RD Congo est considérée comme un cas critique permettant d'évaluer la pertinence d'une réforme intégrée de la fiscalité et de l'état civil. L'analyse articule plusieurs sous-systèmes interdépendants et s'appuie sur un corpus varié de sources, complété par une comparaison raisonnée avec d'autres expériences africaines de numérisation administrative.

III. 1. Choix méthodologiques et posture de recherche

Cette étude adopte une approche qualitative, institutionnelle²⁸ et systémique, visant à analyser les mécanismes de gouvernance urbaine dans un contexte de fortes contraintes administratives et fiscales. Le choix d'une méthodologie qualitative se justifie par la nature même de la problématique étudiée : il s'agit moins de mesurer des effets quantitatifs isolés que de comprendre les logiques structurelles, les dysfonctionnements institutionnels et les conditions de faisabilité d'une réforme intégrée de la fiscalité et de l'état civil au niveau urbain.

²⁴ NORTH D., *Les institutions, la croissance économique et l'histoire*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990.

²⁵ EVANS P., *Op. cit.*

²⁶ MOORE M., *Art. cit.*

²⁷ HEEKS R., *Art. cit.*

²⁸ YIN R., *Étude de cas dans la recherche académique*, Sage Publications, Thousand Oaks, 2014 ; GEORGE A. et BENNETT A., *Cas et études comparatives*, MIT Press, Cambridge, 2005.

L'étude s'inscrit dans une tradition de recherche en sciences sociales appliquées, mobilisant l'analyse institutionnelle, l'économie politique du développement et les travaux sur la capacité de l'État. Elle vise à produire des connaissances à la fois explicatives et prescriptives, en articulant diagnostic analytique et propositions opérationnelles. Cette posture assume une dimension normative encadrée, dans la mesure où l'objectif est d'identifier des trajectoires de réforme réalistes, adaptées aux contraintes observées.

III. 2. Justification du choix de la RD Congo comme cas critique

La RD Congo est mobilisée comme cas critique²⁹ pour l'analyse de la gouvernance numérique urbaine. Dans la littérature méthodologique, un cas critique est un contexte dans lequel les conditions sont particulièrement défavorables à la réussite d'une politique publique ; si une approche est jugée pertinente dans un tel contexte, elle présente un fort potentiel de transférabilité à d'autres situations moins contraintes.

La RDC cumule plusieurs caractéristiques qui en font un terrain analytique pertinent : une hypercentralisation administrative et budgétaire ; une faiblesse structurelle des administrations locales ; un niveau élevé d'informalité économique ; une couverture incomplète des systèmes d'état civil ; une urbanisation rapide et largement non planifiée.

Ces éléments placent les villes secondaires congolaises dans une situation de vulnérabilité extrême, tout en révélant de manière particulièrement claire les limites des approches sectorielles et fragmentées de la réforme administrative. L'analyse de ce contexte permet ainsi de tester la robustesse d'une approche intégrée de la numérisation fiscale et administrative.

III. 3. Analyse systémique et articulation des sous-systèmes

Le cadre analytique retenu repose sur une analyse systémique, considérant la gouvernance urbaine comme le produit de l'interaction entre plusieurs sous-systèmes interdépendants : le système fiscal local, le système d'état civil et de production des données démographiques, le système de planification et de décision urbaine, le système de relations entre administrations et citoyens.

²⁹ HEKS R., *Art. cit.*

Plutôt que d'examiner ces sous-systèmes de manière isolée, l'article analyse leurs interconnexions, leurs boucles de rétroaction et les effets cumulatifs de leurs dysfonctionnements. Cette approche permet de montrer comment la faiblesse d'un sous-système (par exemple l'état civil) affecte la performance des autres (fiscalité, planification), et inversement.

L'intégration numérique est analysée comme un mécanisme de reconfiguration des flux d'information, susceptible de renforcer la cohérence du système global. Cette perspective s'inspire des travaux sur la gouvernance numérique intégrée et sur les infrastructures de données publiques, tout en les adaptant aux contextes à faibles capacités institutionnelles.

III. 4. Sources analytiques et matériaux mobilisés

L'analyse repose sur un corpus de sources diversifiées, combinant données secondaires, documents institutionnels et littérature scientifique. Les principales sources mobilisées incluent des rapports de la Banque mondiale, de l'OCDE, de l'ONU-Habitat et de la Commission économique pour l'Afrique ; des documents de politique publique et cadres juridiques relatifs à la décentralisation, à la fiscalité locale et à l'état civil en RDC ; des études de cas africaines portant sur la numérisation fiscale et administrative (Rwanda, Ghana, Kenya, Sénégal) ; et des travaux académiques en économie politique, urban studies et governance studies.

Ce corpus est analysé de manière critique, en tenant compte des écarts entre les prescriptions normatives et les réalités opérationnelles observées sur le terrain. L'objectif n'est pas de transposer mécaniquement des modèles exogènes, mais d'identifier les principes fonctionnels susceptibles d'être adaptés au contexte congolais.

III. 5. Approche comparative et logique d'inférence

L'article mobilise une comparaison analytique raisonnée avec d'autres expériences africaines de numérisation fiscale et administrative. Cette comparaison n'a pas pour objectif d'établir des classements ou des modèles idéaux, mais de dégager des invariants institutionnels et des conditions de succès pertinentes pour les villes secondaires.

L'inférence repose sur une logique abductive : à partir du diagnostic du cas congolais et de l'examen comparatif d'autres contextes, l'article identifie des

mécanismes causaux plausibles reliant intégration numérique, capacité administrative et gouvernance urbaine. Cette démarche permet de formuler des propositions théoriquement fondées, tout en reconnaissant les limites de la généralisation.

Afin de situer le cas étudié dans une perspective comparative internationale, le tableau ci-dessous synthétise plusieurs expériences de numérisation fiscale et administrative en Afrique³⁰.

Tableau n°01 : Comparaison internationale des réformes numériques fiscales et administratives

Pays	Réforme	Outil numérique	Résultat principal
Rwanda	Modernisation fiscale	Plateforme e-Tax nationale	Augmentation rapide du nombre de contribuables enregistrés
Kenya	Intégration fiscale	Système iTax	Hausse des recettes fiscales et réduction de l'évasion
Ghana	Réforme administration fiscale	Digitalisation des déclarations	Amélioration conformité fiscale

Source : Conception de l'auteur.

III. 6. Limites méthodologiques et robustesse analytique

Comme toute recherche qualitative, cette étude présente des limites. Elle ne vise pas à mesurer quantitativement l'impact causal de la numérisation sur les recettes fiscales ou la croissance urbaine, mais à analyser les conditions structurelles de faisabilité et les mécanismes institutionnels sous-jacents. L'absence de données statistiques harmonisées au niveau local constitue une contrainte méthodologique, mais elle est précisément l'un des objets centraux de l'analyse.

La robustesse analytique est assurée par la triangulation des sources, la cohérence du cadre théorique et l'ancrage empirique du diagnostic. En adoptant une approche systémique et contextuelle, l'article cherche à produire des résultats

³⁰ ALI A. et al., « Fiscalité et inégalités en Afrique », dans *World Development*, vol. 95, 2017 ; KIMENYI M. et al., *Impôts et équité en Afrique*, Brookings, Washington, 2015 ; ASIYEDU E. et al., « Fiscalité et investissement en Afrique », dans *Journal of African Economies*, vol. 29, n° 2, 2020.

analytiques plausibles, utiles et transférables, tout en évitant les généralisations excessives.

IV. RÉSULTATS ANALYTIQUES : L'INTÉGRATION NUMÉRIQUE COMME LEVIER STRUCTURANT DE LA GOUVERNANCE URBAINE

Il est question de présenter les principaux résultats de l'analyse, montrant comment l'intégration numérique peut transformer en profondeur la gouvernance urbaine en RD Congo. Les effets observés touchent à la mobilisation des ressources fiscales, à la réduction des tracasseries administratives, à la production de données démographiques fiables, à l'amélioration de la planification urbaine et à la recomposition de la relation entre l'État local et les citoyens. Ensemble, ces dynamiques soulignent le rôle structurant du numérique comme levier de réforme systémique pour les villes secondaires.

IV. 1. Renforcement de la mobilisation des ressources fiscales locales

L'un des résultats analytiques majeurs de cette étude est que l'intégration numérique de la fiscalité locale permet une reconfiguration profonde des capacités de mobilisation des ressources propres des villes secondaires³¹. Dans le système actuel, la faiblesse du recouvrement fiscal ne découle pas principalement de l'absence de bases imposables, mais de l'incapacité administrative à identifier les contribuables, à suivre les obligations fiscales et à sécuriser les paiements.

La mise en place d'une plateforme fiscale numérique intégrée permet, en premier lieu, de constituer un registre unifié des contribuables urbains, incluant ménages, acteurs économiques formels et informels, propriétaires fonciers et bailleurs. Ce registre, constamment mis à jour, réduit l'opacité de l'assiette fiscale et limite la sélection discrétionnaire des contribuables par les agents de terrain. En second lieu, la dématérialisation des paiements, notamment via les services de mobile money, abaisse les coûts de transaction et facilite la conformité volontaire, en particulier pour les petits contribuables urbains.

³¹ FJELDSTAD O., *Op. cit.* ; WORLD BANK, Fiscalité et financement du développement durable, Banque mondiale, Washington, 2022.

Les expériences africaines comparées montrent que ces mécanismes entraînent une augmentation significative des recettes locales sans recourir à une pression fiscale accrue.

Dans les villes secondaires congolaises, où la fiscalité est souvent perçue comme arbitraire, la standardisation et la traçabilité offertes par le numérique constituent un facteur clé de restauration du consentement à l'impôt. L'intégration numérique ne crée pas de nouvelles taxes ; elle rend effectives celles qui existent déjà, en améliorant leur lisibilité et leur prévisibilité.

IV. 2. Réduction des tracasseries administratives et des pratiques informelles

Un second résultat central concerne l'impact de l'intégration numérique sur les interactions quotidiennes entre citoyens et administrations³². Le système fiscal manuel, fragmenté et peu traçable, favorise les contrôles répétitifs, les prélèvements non standardisés et la négociation informelle. Ces pratiques, souvent qualifiées de « tracasseries administratives », constituent l'un des principaux facteurs de défiance à l'égard de l'État local.

L'introduction d'une quittance fiscale numérique sécurisée, générée automatiquement après chaque paiement, transforme radicalement cette dynamique. Le contribuable dispose d'une preuve vérifiable de sa conformité, tandis que les agents de contrôle perdent leur marge de manœuvre discrétionnaire. La base de données centrale permet aux administrations de vérifier en temps réel le statut fiscal d'un contribuable, réduisant ainsi les contrôles redondants et arbitraires.

Ce mécanisme produit un effet cumulatif : en limitant les opportunités de prédation administrative, il contribue à réduire l'informalité subie, c'est-à-dire celle qui résulte de l'exclusion ou de la méfiance plutôt que d'un calcul rationnel d'évasion. L'intégration numérique agit ainsi comme un instrument de pacification des relations fiscales, favorisant une formalisation progressive et pragmatique de l'économie urbaine.

IV. 3. Production de données démographiques fiables et dynamiques

Un troisième résultat analytique majeur réside dans la capacité de l'intégration numérique à résoudre le déficit chronique de données

³² PRICHARD W., *Op. cit.*

démographiques qui affecte les villes secondaires. En interconnectant la fiscalité locale avec les systèmes d'état civil et les services de santé, la plateforme numérique permet la mise à jour continue des registres de population.

L'enregistrement numérique des naissances et des décès, en lien avec les hôpitaux et les bureaux d'état civil, garantit une meilleure couverture des événements vitaux et réduit les délais de transmission de l'information. Les décès, en particulier, peuvent être intégrés dans le système avant la délivrance du certificat officiel, assurant une actualisation quasi immédiate des bases administratives. Cette dynamique corrige les surestimations ou sous-estimations de population qui faussent la planification urbaine.

Ces données ne sont pas uniquement statistiques ; elles sont opérationnelles. Elles permettent aux autorités locales d'anticiper les besoins en infrastructures scolaires, sanitaires et sociales, d'adapter les services publics à l'évolution démographique et de mieux cibler les politiques urbaines. L'intégration numérique transforme ainsi la donnée démographique en un outil stratégique de gouvernance³³.

IV. 4. Amélioration de la planification urbaine et de l'allocation des investissements

La disponibilité de données fiscales et démographiques fiables a des effets directs sur la capacité de planification urbaine. Dans le système actuel, les décisions d'investissement sont souvent prises sur la base d'estimations approximatives, de considérations politiques ou d'opportunités ponctuelles. Cette approche conduit à une allocation inefficace des ressources et à la reproduction des déséquilibres territoriaux.

L'intégration numérique permet de construire des tableaux de bord urbains, combinant informations fiscales, démographiques et spatiales. Ces outils offrent une vision consolidée de la ville : densité de population, zones de croissance, capacités contributives, besoins en services. Ils facilitent une planification plus rationnelle, orientée vers les priorités réelles et mesurables.

³³ SCOTT J., *État, nature bureaucratique et fiscalité*, University of Chicago Press, Chicago, 1998 ; UN-HABITAT, *Op. cit.*

Pour les villes secondaires, cette capacité de planification constitue un levier essentiel de crédibilité vis-à-vis des investisseurs publics et privés. En disposant de données fiables, les autorités locales peuvent formuler des projets plus cohérents, négocier des financements et démontrer leur capacité de gestion. L'intégration numérique renforce ainsi l'attractivité économique des villes en dehors de Kinshasa.

IV. 5. Recomposition de la relation entre l'État local et les citoyens

L'un des résultats les plus structurants de l'intégration numérique concerne la recomposition de la relation entre l'État local et les citoyens. Dans les villes secondaires congolaises, cette relation est souvent marquée par la méfiance, l'opacité et la perception d'un État prédateur. L'impôt est vécu comme une contrainte sans contrepartie visible, et l'administration comme un espace de négociation informelle.

La transparence et la traçabilité introduites par le numérique modifient progressivement cette perception. Les citoyens peuvent suivre leurs obligations, recevoir des notifications claires et vérifier l'usage de leurs paiements. Les autorités locales, de leur côté, disposent d'outils pour rendre compte de la mobilisation des ressources et de leur affectation. Cette dynamique favorise l'émergence d'un contrat fiscal urbain, fondé sur la prévisibilité, la responsabilité et la réciprocité.

À moyen terme, cette recomposition peut renforcer la légitimité de l'État local et créer les conditions d'une gouvernance urbaine plus inclusive. L'intégration numérique ne se limite donc pas à une amélioration technique ; elle constitue un levier de transformation institutionnelle, susceptible de renforcer la souveraineté urbaine et la cohésion territoriale.

V. PROPOSITION CENTRALE : ARCHITECTURE D'UN SYSTEME INTEGRE DE FISCALITE ET D'ETAT CIVIL POUR LES VILLES SECONDAIRES

Le fonctionnement systémique du SNIFECU peut être représenté comme une architecture intégrée reliant état civil, fiscalité locale et planification territoriale.

V. 1. Principes directeurs de l'architecture proposée

La proposition centrale de cet article repose sur la mise en place d'un système numérique intégré de fiscalité et d'état civil urbain (ci-après SNIFECU), conçu comme une infrastructure publique de données au service de la

gouvernance urbaine. Ce système ne doit pas être compris comme un simple outil informatique, mais comme une architecture institutionnelle et informationnelle, capable de reconfigurer les relations entre administrations, citoyens et territoires.

Quatre principes directeurs guident la conception du SNIFECU³⁴. Premièrement, le principe d'unicité fonctionnelle : l'ensemble des taxes, redevances et actes d'état civil doit être intégré dans un système unique, afin d'éviter la fragmentation et la duplication des bases de données. Deuxièmement, le principe d'interopérabilité : le système doit permettre l'échange sécurisé d'informations entre les administrations fiscales locales, les services d'état civil, les hôpitaux et les autorités urbaines. Troisièmement, le principe de simplicité opérationnelle : les interfaces doivent être adaptées aux capacités des agents locaux et des citoyens, avec des procédures standardisées et compréhensibles. Quatrièmement, le principe de progressivité : le système doit pouvoir être déployé par étapes, en commençant par des fonctionnalités essentielles, afin de limiter les risques institutionnels et techniques.

V. 2. Module fiscal intégré : identification, recouvrement et traçabilité

Le module fiscal constitue le premier pilier du SNIFECU. Il repose sur la création d'un registre fiscal urbain unifié, regroupant l'ensemble des contribuables résidant ou exerçant une activité dans la ville. Ce registre inclut les ménages, les acteurs économiques, les propriétaires fonciers et les bailleurs soumis à l'impôt sur les revenus locatifs, ainsi que toute autre catégorie définie par la législation locale.

Chaque contribuable se voit attribuer un identifiant fiscal urbain unique, permettant de centraliser l'historique des obligations et des paiements. Le système intègre l'ensemble des taxes locales existantes, sans création de nouveaux prélèvements, afin de renforcer l'acceptabilité sociale de la réforme. Les échéances fiscales sont programmées dans le système, qui génère automatiquement des notifications à destination des contribuables.

Le paiement est entièrement dématérialisé, via les services de mobile money ou les plateformes bancaires, afin de réduire les coûts de transaction et de limiter les interactions physiques. À chaque paiement, le système génère une quittance fiscale numérique sécurisée, horodatée et vérifiable, utilisable comme preuve

³⁴ OCDE, *Op. cit.* ; WORLD BANK, *Mobilisation... op. cit.* ; HEEKS R., *Art. cit.*

légale en cas de contrôle. Cette quittance constitue un élément clé de la lutte contre les tracasseries administratives et la corruption de guichet.

V. 3. Module d'état civil et intégration des services de santé

Le second pilier du SNIFECU concerne l'intégration de l'état civil et des services de santé. L'objectif est de produire des données démographiques continues et fiables, indispensables à la planification urbaine. Les naissances et les décès sont enregistrés numériquement par les structures de santé et transmis aux services d'état civil via la plateforme.

Dans le cas des décès, le système prévoit que l'enregistrement numérique précède la délivrance du certificat officiel, afin de garantir la mise à jour immédiate des bases administratives. Cette procédure permet d'éviter les retards et les omissions qui faussent les statistiques démographiques. Les données sont ensuite synchronisées avec les registres fiscaux, permettant d'actualiser automatiquement le statut des contribuables.

Cette interconnexion réduit également les risques de fraude documentaire et améliore l'accès aux droits sociaux. Elle constitue un pas décisif vers la construction d'un registre urbain de population, distinct d'un recensement national ponctuel, mais complémentaire de celui-ci.

V. 4. Module de notification, communication et interaction citoyenne

Un troisième module central concerne la communication et l'interaction avec les citoyens. Le SNIFECU intègre un système de notifications automatisées, permettant d'informer les contribuables des échéances fiscales, des paiements effectués et des éventuels retards. Ces notifications peuvent être transmises par SMS, messages vocaux ou applications mobiles, afin de tenir compte de la diversité des niveaux d'alphabétisation numérique.

Ce module joue un rôle essentiel dans la restauration de la confiance entre l'administration et les citoyens. En remplaçant les contrôles imprévisibles par des rappels clairs et standardisés, il contribue à une fiscalité plus prévisible et moins coercitive. Il permet également aux citoyens de consulter leur situation administrative, renforçant la transparence et la responsabilité de l'administration locale.

V. 5. Module d'analyse, de planification et d'aide à la décision

Le quatrième pilier du SNIFECU est le module analytique, destiné aux autorités urbaines et provinciales. Ce module agrège les données fiscales et démographiques pour produire des tableaux de bord urbains en temps réel. Ces outils permettent de visualiser la distribution spatiale des contribuables, les taux de conformité fiscale, l'évolution démographique et les besoins en services publics.

Grâce à ces tableaux de bord, les autorités peuvent orienter les investissements en fonction de données objectivées, identifier les zones prioritaires et évaluer l'impact des politiques publiques. Ce module constitue le lien direct entre la production de données et la décision publique, transformant l'information administrative en un instrument de gouvernance stratégique.

V. 6. Gouvernance institutionnelle du système

La réussite du SNIFECU repose sur une gouvernance institutionnelle claire. Le système doit être placé sous la responsabilité conjointe des autorités urbaines et provinciales, avec un appui technique central pour garantir l'interopérabilité et la sécurité. Une unité technique dédiée peut être créée au niveau provincial, chargée de la maintenance, de la formation et du suivi.

La gouvernance du système doit également inclure des mécanismes de contrôle et d'audit, afin de garantir la protection des données personnelles et la conformité légale. La transparence dans la gestion du SNIFECU est essentielle pour préserver la confiance des citoyens et des partenaires institutionnels.

V. 7. Sécurité, légalité et protection des données

La question de la sécurité et de la légalité est centrale. Le SNIFECU doit être conçu conformément aux cadres juridiques existants, tout en contribuant à leur modernisation progressive. La protection des données personnelles, l'authentification des utilisateurs et la traçabilité des accès constituent des exigences non négociables.

La sécurité n'est pas seulement une contrainte technique ; elle est une condition de la légitimité du système. Dans des contextes marqués par la méfiance institutionnelle, toute faille perçue peut compromettre l'acceptabilité sociale de la réforme. La conception du SNIFECU doit donc intégrer la sécurité dès l'origine, et non comme un ajout ultérieur.

VI. MODALITES PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE : PHASAGE, GOUVERNANCE ET GESTION DES RISQUES

Ce point présente les modalités pratiques de mise en œuvre du système numérique intégré, en soulignant la nécessité d'une approche progressive, réaliste et adaptée aux capacités institutionnelles locales. Il détaille les phases pilotes, les ajustements juridiques, la gouvernance opérationnelle, les mécanismes de financement ainsi que la gestion des risques. L'ensemble vise à assurer une mise en œuvre efficace, soutenable et ancrée dans les réalités des villes secondaires congolaises.

VI. 1. Logique générale de mise en œuvre : progressivité et réalisme institutionnel

La mise en œuvre d'un système intégré de fiscalité et d'état civil dans les villes secondaires congolaises ne peut relever d'une réforme « big bang ». Les contraintes institutionnelles, humaines et financières imposent une approche graduelle, pragmatique et adaptative, fondée sur l'apprentissage progressif et la réduction des risques³⁵. L'objectif n'est pas de déployer immédiatement un système parfait, mais de créer une dynamique irréversible de modernisation administrative, capable de produire des résultats tangibles à court et moyen termes.

La logique proposée repose sur trois principes opérationnels : piloter avant de généraliser, afin de tester les dispositifs dans des contextes réels ; prioriser les fonctions à fort impact immédiat, notamment la fiscalité locale et l'enregistrement des événements vitaux ; et ancrer la réforme dans les capacités existantes, en évitant toute dépendance excessive à des solutions technologiques complexes ou exogènes.

VI. 2. Phase pilote : sélection des villes et périmètre initial

La première étape consiste à lancer des projets pilotes dans un nombre limité de villes secondaires, sélectionnées selon des critères de diversité géographique, démographique et institutionnelle. Il est recommandé de retenir, par exemple,

³⁵ GRINDLE M., *Op. cit.* ; AFDB, Gouvernance et réformes fiscales en Afrique, Banque africaine de développement, Abidjan, 2020 ; UNECA, *Fiscalité et intégration régionale en Afrique*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, 2018.

deux à trois villes par grande région (Est, Ouest, Centre, Sud), incluant des capitales provinciales et des villes intermédiaires.

Le périmètre initial du système doit être volontairement restreint afin de garantir la faisabilité. Dans une première phase, le SNIFECU peut se concentrer sur : un nombre limité de taxes locales à fort rendement potentiel (taxes de voirie, taxes de marché, impôt sur les revenus locatifs) ; l'enregistrement numérique des naissances et des décès dans les principales structures de santé urbaines ; et la mise en place des notifications automatisées et de la quittance fiscale numérique.

Cette approche permet d'obtenir des résultats visibles rapidement, renforçant l'adhésion des autorités locales et des citoyens, tout en générant des données utiles pour l'ajustement du système.

VI. 3. Cadre juridique et ajustements normatifs

La réussite de la réforme nécessite un alignement minimal avec le cadre juridique existant, sans attendre une refonte complète de la législation. Dans un premier temps, le système peut être déployé sur la base des textes actuels relatifs à la décentralisation, à la fiscalité locale et à l'état civil, en s'appuyant sur des arrêtés provinciaux ou urbains pour encadrer les modalités pratiques.

À moyen terme, les enseignements tirés des phases pilotes peuvent alimenter une modernisation progressive du cadre normatif, notamment en matière de reconnaissance légale des quittances fiscales numériques, de partage interinstitutionnel des données et de protection des données personnelles. Cette séquence permet d'éviter le blocage fréquent des réformes par des débats juridiques préalables, tout en garantissant la sécurité juridique du dispositif.

VI. 4. Gouvernance opérationnelle et renforcement des capacités

Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre du SNIFECU requiert une gouvernance claire et resserrée, évitant la dispersion des responsabilités. Il est recommandé de créer, au niveau de chaque ville pilote, une cellule technique de mise en œuvre, rattachée à l'autorité urbaine, chargée de la coordination quotidienne du système.

Cette cellule travaille en lien étroit avec une unité technique provinciale, responsable de l'interopérabilité, de la maintenance et de la formation. Le niveau central joue un rôle d'appui normatif et stratégique, sans se substituer aux

autorités locales. Cette architecture favorise l'appropriation locale du système tout en garantissant une cohérence nationale.

Le renforcement des capacités constitue un enjeu central. La formation doit être pratique, ciblée et progressive, orientée vers l'utilisation quotidienne du système plutôt que vers des compétences informatiques avancées. L'objectif est de désacraliser le numérique et de l'intégrer comme un outil ordinaire de gestion administrative.

VI. 5. Financement et soutenabilité économique

Contrairement à une perception répandue, la mise en œuvre d'un système numérique intégré n'exige pas nécessairement des investissements financiers massifs. Une grande partie des fonctionnalités proposées peut être développée à partir de solutions existantes, adaptées et interopérables. Le financement initial peut combiner : des ressources publiques locales et provinciales ; des appuis ciblés de partenaires techniques et financiers ; des partenariats avec des opérateurs de paiement numérique.

À moyen terme, l'augmentation des recettes locales générée par l'amélioration du recouvrement fiscal peut contribuer à la soutenabilité financière du système. Cette logique d'auto-financement progressif est essentielle pour éviter la dépendance prolongée à l'aide extérieure et pour renforcer l'appropriation politique de la réforme.

VI. 6. Gestion des risques politiques, sociaux et institutionnels

Toute réforme de la fiscalité et de l'administration comporte des risques politiques et sociaux. Le SNIFECU peut rencontrer des résistances de la part d'acteurs bénéficiant du statu quo, notamment ceux qui tirent profit de l'opacité et de l'informalité. Ces résistances doivent être anticipées et gérées par une stratégie de communication et de concertation.

La transparence sur les objectifs de la réforme, l'absence de création de nouvelles taxes et la démonstration rapide de bénéfices concrets pour les citoyens constituent des éléments clés de mitigation des risques. Par ailleurs, l'implication des autorités locales dès la conception du système renforce la légitimité politique du projet.

Sur le plan institutionnel, le principal risque réside dans la surcharge administrative et la perte de cohérence. C'est pourquoi la progressivité et la simplicité opérationnelle doivent demeurer des principes directeurs tout au long du processus.

VI. 7. Indicateurs de suivi et apprentissage adaptatif

La mise en œuvre du SNIFECU doit s'accompagner d'un dispositif de suivi et d'évaluation orienté vers l'apprentissage. Les indicateurs peuvent inclure : l'évolution des recettes fiscales locales ; le taux de conformité fiscale ; le taux d'enregistrement des naissances et des décès ; la réduction des plaintes liées aux tracasseries administratives ; et l'utilisation effective des données dans la planification urbaine.

Ces indicateurs permettent d'ajuster progressivement le système, d'identifier les blocages et de documenter les effets de la réforme. Ils constituent également une base empirique précieuse pour la généralisation du dispositif et pour les travaux de recherche futurs.

VII. DISCUSSION : APPORTS SCIENTIFIQUES, IMPLICATIONS POLITIQUES ET TRANSFERABILITE

Ce point discute les principaux apports scientifiques et implications politiques de l'analyse, tout en examinant les conditions de transférabilité du modèle proposé. Il met en évidence la contribution théorique de l'approche intégrée, ses effets potentiels sur les politiques urbaines, les enjeux politiques liés à sa mise en œuvre, ainsi que les limites de l'étude et les pistes de recherche futures.

VII. 1. Apports théoriques et contribution à la littérature scientifique

Cette recherche apporte plusieurs contributions substantielles à la littérature sur la gouvernance urbaine, la fiscalité locale et la gouvernance numérique dans les contextes à fortes contraintes institutionnelles. Contrairement aux travaux existants, qui abordent généralement ces dimensions de manière sectorielle, l'article propose une approche systémique intégrée, articulant fiscalité locale, état civil et planification urbaine au sein d'un même cadre analytique.

Sur le plan théorique, l'étude contribue aux débats sur la capacité de l'État local en montrant que celle-ci ne dépend pas uniquement de ressources financières ou de réformes juridiques, mais aussi (et de manière décisive) de la capacité à

produire, intégrer et exploiter des données administratives fiables³⁶. La numérisation n'est donc pas analysée comme un simple outil d'efficacité, mais comme une infrastructure institutionnelle, susceptible de reconfigurer les relations de pouvoir, les incitations administratives et les modes de décision publique³⁷.

En outre, l'article enrichit la littérature sur la gouvernance numérique en soulignant que les bénéfices attendus de la digitalisation ne se matérialisent pleinement que lorsqu'elle est pensée comme un système transversal, et non comme une succession de projets technologiques isolés. Cette perspective permet de dépasser les approches normatives souvent dominantes dans les études sur le e-gouvernement, en les ancrant dans des dynamiques institutionnelles concrètes.

VII. 2. Implications pour les politiques publiques urbaines

Les résultats de cette étude ont des implications directes pour les décideurs publics, en particulier dans les pays africains confrontés à une urbanisation rapide et à des capacités administratives limitées. Premièrement, ils suggèrent que le développement des villes secondaires ne peut être envisagé sans une réforme profonde des mécanismes de mobilisation des ressources locales. Les politiques centrées exclusivement sur l'investissement infrastructurel, sans renforcement préalable des capacités fiscales et administratives, sont vouées à produire des effets limités et peu durables.

Deuxièmement, l'article met en évidence l'importance stratégique de la donnée administrative comme fondement de la planification urbaine. Dans de nombreux contextes, l'absence de données fiables conduit à une gestion urbaine approximative, réactive et politisée. L'intégration numérique de la fiscalité et de l'état civil permet de transformer la donnée en un bien public stratégique, au service de la décision et de la redevabilité.

Troisièmement, les résultats invitent à repenser la relation entre l'État local et les citoyens à travers le prisme du contrat fiscal urbain. En rendant les obligations fiscales plus prévisibles, traçables et compréhensibles, la numérisation contribue à restaurer la confiance et à renforcer la légitimité de l'action publique.

³⁶ EVANS P., *Op. cit.* ; FUKUYAMA F., *Op. cit.*

³⁷ SCOTT J., *Op. cit.*

Cette dimension relationnelle est souvent sous-estimée dans les réformes technocratiques, alors qu'elle conditionne largement leur acceptabilité sociale.

VII. 3. Enjeux politiques et contraintes de mise en œuvre

Si l'intégration numérique offre des opportunités considérables, elle n'est pas exempte de risques politiques et institutionnels. L'un des principaux enjeux réside dans la résistance des acteurs bénéficiant de l'opacité existante, notamment ceux qui tirent profit de la fragmentation fiscale et des pratiques informelles. La réforme peut ainsi être perçue comme une menace pour certains intérêts établis, suscitant des blocages ou des stratégies de contournement.

Par ailleurs, la centralisation excessive du contrôle des systèmes numériques constitue un risque majeur. Une gouvernance trop centralisée pourrait reproduire, sous une forme technologique, les déséquilibres institutionnels existants, en privant les villes secondaires de l'autonomie recherchée. L'article plaide donc pour une décentralisation fonctionnelle du système, combinant interopérabilité nationale et appropriation locale.

Enfin, les capacités humaines et organisationnelles demeurent un facteur critique. La réussite de l'intégration numérique dépend moins de la sophistication technologique que de la capacité des administrations locales à s'approprier les outils, à adapter les procédures et à maintenir le système dans le temps. Ces contraintes appellent des stratégies de mise en œuvre progressives et centrées sur l'apprentissage institutionnel.

VII. 4. Transférabilité et portée comparative

Bien que centrée sur le cas de la République démocratique du Congo, l'analyse développée dans cet article présente une portée comparative élargie. De nombreux pays africains et, plus largement, des États à revenu faible et intermédiaire font face à des défis similaires : urbanisation rapide, faiblesse des recettes locales, déficit de données et centralisation administrative.

La valeur analytique du cas congolais réside précisément dans son caractère extrême. En montrant qu'une approche intégrée de la numérisation fiscale et administrative est pertinente même dans un contexte de forte contrainte institutionnelle, l'article suggère que cette approche pourrait être adaptée, avec des ajustements contextuels, à des environnements moins contraints. La

transférabilité ne repose pas sur la reproduction mécanique d'un modèle, mais sur l'adaptation des principes fonctionnels mis en évidence : unicité des systèmes, interopérabilité, progressivité et ancrage local.

Une lecture alternative pourrait soutenir que la numérisation administrative ne constitue pas un préalable à l'efficacité étatique mais plutôt une conséquence de celle-ci. Certains travaux suggèrent en effet que les réformes numériques échouent lorsqu'elles ne sont pas précédées d'une consolidation institutionnelle³⁸. De même, l'hypothèse selon laquelle la fiscalité renforce la gouvernance est contestée dans les contextes caractérisés par une forte informalité économique³⁹. Ces perspectives critiques invitent à interpréter le modèle proposé comme conditionnel au degré de capacité étatique initiale⁴⁰.

VII. 5. Limites et pistes de recherche futures

Cette étude présente certaines limites, qui ouvrent des perspectives de recherche ultérieures. L'analyse repose principalement sur des données qualitatives et institutionnelles ; des travaux empiriques quantitatifs pourraient approfondir l'évaluation de l'impact causal de l'intégration numérique sur les recettes fiscales, la qualité des services urbains ou la croissance économique locale.

De futures recherches pourraient également explorer les dimensions politiques de la gouvernance des données, notamment les enjeux de pouvoir liés au contrôle des infrastructures numériques et à l'utilisation des données administratives. Enfin, une analyse longitudinale des villes pilotes permettrait de documenter les trajectoires de transformation institutionnelle induites par la numérisation intégrée.

Pour clore cette section sur les limites de l'étude, nous tenons à signaler qu'outre les pistes de recherches futures susmentionnées, cette recherche présente certaines limites. Premièrement, elle repose en partie sur une approche conceptuelle normative qui suppose une rationalité administrative optimale. Deuxièmement, l'analyse comparative mobilise des cas internationaux dont les contextes institutionnels diffèrent du cas étudié. Enfin, l'absence de données

³⁸ HECKS R., *Op. cit.*.

³⁹ FJELDSTAD O., *Op. cit.*

⁴⁰ FUKUYAMA F., *Op. cit.*

longitudinales limite la validation empirique du modèle causal proposé. Ces limites invitent à considérer les résultats comme des propositions analytiques plutôt que comme des relations causales définitivement établies.

CONCLUSION

Il ressort de la présente étude que les difficultés structurelles auxquelles sont confrontées les villes secondaires de la République démocratique du Congo ne relèvent pas uniquement d'un déficit d'investissements ou d'un manque de planification spatiale, mais d'une faiblesse systémique de la gouvernance urbaine, étroitement liée à l'incapacité à mobiliser les ressources locales et à produire des données administratives fiables. L'hypercentralisation autour de Kinshasa, la fragmentation de la fiscalité locale, l'informalité économique et l'absence d'un état civil fonctionnel constituent autant de facteurs interdépendants qui entravent le développement territorial équilibré.

Face à ce diagnostic, l'article défend l'idée que la numérisation intégrée de la fiscalité locale et de l'état civil ne doit pas être appréhendée comme une réforme technologique marginale, mais comme une architecture de transformation institutionnelle. En articulant mobilisation des ressources, production de données démographiques et planification urbaine, l'intégration numérique offre un levier concret pour renforcer la capacité d'action des autorités locales, restaurer la confiance entre l'État et les citoyens et soutenir le développement autonome des villes secondaires⁴¹.

La contribution centrale de cette recherche réside dans la démonstration que la donnée administrative constitue un actif stratégique de souveraineté urbaine. Lorsqu'elle est produite de manière continue, intégrée et exploitable, elle permet de dépasser la gestion réactive et informelle pour instaurer une gouvernance urbaine fondée sur des preuves. Cette approche ouvre la voie à une déconcentration effective du développement, en permettant aux villes secondaires de planifier, d'investir et de se projeter dans le long terme.

Sur le plan des politiques publiques, l'article plaide pour des réformes progressives, pragmatiques et ancrées localement, évitant les solutions technocratiques déconnectées des capacités réelles. La mise en œuvre graduelle

⁴¹ UN-HABITAT, *Op. cit.* ; WORLD BANK, *Mobilisation... op. cit.*

d'un système intégré, appuyée sur des projets pilotes, un cadre juridique adaptatif et un apprentissage institutionnel continu, apparaît comme une trajectoire réaliste pour transformer la gouvernance urbaine en contexte de fortes contraintes.

Au-delà du cas congolais, cette recherche contribue aux débats plus larges sur le développement urbain en Afrique subsaharienne et dans les États à revenu faible et intermédiaire. Elle invite à repenser la place de la gouvernance numérique non pas comme une fin en soi, mais comme un instrument structurant de justice fiscale, de planification territoriale et de cohésion sociale. En ce sens, l'intégration fiscale et administrative numérique apparaît comme une condition essentielle pour transformer les villes secondaires en pôles de développement mesurables, traçables et planifiés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABOUZHR C. et al., « Données de santé civile en Afrique subsaharienne », dans *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 93, 2015.
- AFDB, Gouvernance et réformes fiscales en Afrique, Banque africaine de développement, Abidjan, 2020.
- ALI A. et al., *Fiscalité et inégalités en Afrique*, World Development, vol. 95, 2017.
- ANGEL S. et al., *La dynamique de l'expansion urbaine*, Lincoln Institute, Cambridge, 2011.
- ASIEDU E. et al., « Fiscalité et investissement en Afrique », dans *Journal of African Economies*, vol. 29, n° 2, 2020.
- BIRD R. et SLACK E., *Impôts locaux et financement municipal*, Routledge, London, 2013.
- CITIES ALLIANCE, *Diagnostic urbain et développement local*, Cities Alliance, Washington, 2014.
- DUNLEAVY P. et al., *Nouvelle gouvernance publique et gouvernance numérique*, Routledge, London, 2006.
- ENGLEBERT P., *Gouvernance et légitimité en Afrique*, Stanford University Press, Stanford, 2009.
- EVANS P., *État autonome et développement en Asie de l'Est*, Cornell University Press, Ithaca, 1995.

- FJELDSTAD O., *Fiscalité et mobilisation des revenus en Afrique*, Norad, Oslo, 2014.
- FOX W., *Gouvernance, décentralisation et finances locales*, Routledge, London, 2014.
- FUKUYAMA F., *Ordre politique et déclin politique*, Profile Books, London, 2014.
- GEORGE A. et BENNETT A., *Cas et études comparatives*, MIT Press, Cambridge, 2005.
- GRINDLE M., *Les réformes institutionnelles en contexte de fragilité*, Harvard University Press, Cambridge, 1996.
- HEEKS R., *Informatisation gouvernementale et réforme institutionnelle*, Imperial College Press, London, 2006.
- KIMENYI M. et al., *Impôts et équité en Afrique*, Brookings, Washington, 2015.
- MIGDAL J., *État, ordre et chaos dans la politique mondiale*, Columbia University Press, New York, 2001.
- MOORE M., « Fiscalité et gouvernance dans les pays en développement », dans *Journal of Development Studies*, vol. 43, n° 7, 2007.
- NORTH D., *Les institutions, la croissance économique et l'histoire*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990.
- OCDE, *Gouvernance numérique et transformation publique*, Éditions OCDE, Paris, 2020.
- PRICHARD W., *Fiscalité, légitimité et développement en Afrique*, Oxford University Press, Oxford, 2015.
- ROBERTS B., *Urbanisation et croissance économique*, Oxford University Press, Oxford, 2014.
- SCOTT J., *État, nature bureaucratique et fiscalité*, University of Chicago Press, Chicago, 1998.
- SETEL P. et al., « Systèmes d'information civile en Afrique », dans *The Lancet*, vol. 370, n° 9604, 2007.
- TILLY C., *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe*, Blackwell, Oxford, 1992.
- TILLY C., *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe*, Blackwell, Oxford, 1992.

- TREFON T., *État fragile et ordre politique en Afrique*, Éditions Académiques, Paris, 2011.
- UNDESA, *Gouvernance numérique pour le développement durable*, Nations Unies, New York, 2017.
- UNECA, *Fiscalité et intégration régionale en Afrique*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, 2018.
- UN-HABITAT, *Nouvelle Agenda urbaine*, Nations Unies, Nairobi, 2016.
- WORLD BANK, *Fiscalité et financement du développement durable*, Banque mondiale, Washington, 2022.
- WORLD BANK, *La gouvernance dans les pays en développement*, Banque mondiale, Washington, 2018.
- WORLD BANK, *Mobilisation des revenus et réformes fiscales*, Banque mondiale, Washington, 2019.
- YIN R., *Étude de cas dans la recherche académique*, Sage Publications, Thousand Oaks, 2014.